Conseil du 24 mai 2016

La demande est faite par le Maire que la séance soit faite à huis clos, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Report décision pour adjudication bail de chasse

Le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des informations et notamment de la question écrite au sénat N°13681 de Mr Jean Louis MASSON et publié au JO du sénat le 13/11/2014.

Le conseil municipal décide de reporter sa décision d'attribution de l'adjudication de la location des bois communaux pour la chasse au prochain conseil municipal qui aura lieu au plus tard le 10 juin 2016.

Limitation vitesse chemin de la Pre

Le conseil municipal décide de limiter la vitesse à 20km/heure sur le chemin dit de la pré pour des raisons de sécurité et de non détérioration de la voie.

La signalisation sera mise en place par l'autorité compétente à savoir la commune de saint Marc sur seine.

Le conseil municipal demande au Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

Subvention Festival de Seine

Le conseil municipal décide de verser 100€ dans le cadre des subventions 2016 à l'association Festival de Seine.

SICECO Travaux de rénovation de l'éclairage public

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que pour les travaux de rénovation de l'éclairage public (20D – 21D – 22D – 23D), un devis estimatif a été transmis par le SICECO.

Le montant des travaux s'élève à 850.96€ et la contribution de la commune est évaluée à 449.21€
Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du CGCT. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti. Le Conseil Municipal, a entendu cet exposé et après en, avoir délibéré :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public (4 ballons fluo)

- Accepte de financer par le fonds de concours la contribution au SICECO.